

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)**



**Rapport d'évaluation externe de la Licence
Professionnelle d'Assistant Juridique de l'UFR
des Sciences Juridiques et Politiques de
l'Université Gaston Berger de Saint-Louis
(UGB)**

Equipe d'évaluateurs :

- Président : Pr Amadou Abdoulaye Diop
- Membre : Dr Serigne Ahmadou GAYE
- Membre : M. Djibril Niang NDIAYE

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

(Juin 2019)

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1. Présentation du programme évalué	6
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	7
3. Description de la visite sur site	8
4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup	10
5. Points forts du programme	18
6. Points faibles du programme	18
7. Appréciations générales	18
8. Recommandations à l'établissement	19
9. Proposition de décision	19

Introduction

L'UFR de Sciences Juridiques et politiques a été créée en 1990 avec l'ouverture de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Elle comprend trois sections : Science Politique, Collectivités locales et Droit de l'entreprise.

L'UFR accomplit ses missions en s'appuyant sur un personnel d'enseignement et de recherches de 47 membres, tous grades confondus, et 14 agents administratifs, techniques et de services. En outre, elle a recours à une centaine de vacataires et de missionnaires d'enseignement provenant d'universités sœurs, de l'administration publique et d'entreprises privées. Elle accueille actuellement (année académique 2015-2016) 2197 étudiants dont 1366 hommes (62%) et 831 femmes (38%). Le taux d'encadrement est ainsi assez élevé, mais loin des standards internationaux. En effet, il est de l'ordre de 49 étudiants pour 1 enseignant (1 enseignant/49 étudiant).

En application de la loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 instituant le système Licence Master Doctorat au Sénégal, l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques de l'UGB a procédé à son basculement dans ce système à la rentrée 2011-2012. Ce passage au système LMD a donné l'occasion à l'UFR SJP de conformer ses programmes à ce système de formation tout en les modernisant et les adaptant à l'évolution du droit et de la science politique. C'est donc en associant étroitement le monde professionnel au processus de conception des nouvelles maquettes que l'UFR SJP a redéfini son offre de formation en droit et en science politique, en s'appuyant sur un ensemble de valeurs qui ont guidé son engagement au service de la formation et de la recherche en sciences juridiques et politiques depuis 1991.

L'offre de formation s'inscrit dans les domaines du Droit, des Sciences Politiques et de l'Administration. Elle repose sur un ensemble de principes directeurs dont les plus essentiels sont les suivants :

1. La transmission d'une culture générale, d'une culture de discipline et d'une culture des outils de notre temps ;
2. La pluridisciplinarité pour éviter l'enfermement disciplinaire et ainsi préparer les étudiants à la recherche d'un métier auquel les formations préparent ;

3. La garantie d'une complémentarité entre les compétences disciplinaires acquises par l'étudiant et le transfert de compétences transversales ;
4. La cohérence pédagogique par rapport aux objectifs de l'UFR, de l'UGB et de l'Etat du Sénégal ;
5. L'orientation progressive.

Fidèle à ses principes directeurs, l'UFR de Sciences Juridiques et Politiques poursuit, dans le respect des orientations fixées par l'Assemblée de l'Université, les objectifs stratégiques suivants :

1. transmettre les principales règles de l'ordonnement juridique et leurs outils d'analyse politique en fournissant un ensemble de connaissances et de compétences complet et cohérent ;
2. Initier au raisonnement et à la méthodologie des sciences sociales et fournir une solide culture générale indispensable pour être en mesure d'envisager les évolutions du droit et de la science politique ;
3. Offrir les premiers éléments d'une spécialisation par le choix d'un profil en L3 : privatiste, publiciste, politiste.

L'UFR de Sciences Juridiques et Politiques, dans le respect des traditions des grandes facultés de droit, délivre :

1. Une Licence en Droit :
 - a. Mention Droit Public, avec deux spécialités : « Administration publique territoriale » et « Droit communautaire » ;
 - b. Mention Droit Privé : cette mention comporte deux spécialisations : « Judiciaires – Contentieux » et « Entreprises – Affaires » ;
2. Une Licence en Science Politique Mention : « Métiers du développement et de la Communication ».

Pour ce faire, l'UFR propose une formation adaptée à l'exigence de connaissance et de compréhension du droit et de la science politique. Le parcours Licence repose sur un tronc commun en Licence 1 et Licence 2. Ce tronc commun regroupe une diversité d'Unités d'enseignement mises dans le panier avec possibilité pour l'étudiant de procéder à des options

entre les éléments constitutifs pour construire son parcours de formation en tenant compte des pré requis indispensables au suivi des pré-spécialisations en Licence 3.

Après cinq années de mise en œuvre du système LMD, l'UFR a décidé de procéder à l'évaluation de son offre de formation en Licence et de la soumettre à l'accréditation de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-SUP).

C'est ainsi que le 22 janvier 2016, un comité de pilotage a été mis en place par arrêté du directeur composé des trois chefs de Section, des enseignants de l'UFR, du personnel administratif et technique, du directeur de la DEIPVU, de la Responsable Objectif Qualité CDP de l'UGB et des délégués d'étudiants représentant les classes de toutes les Licences. Il est présidé par le directeur adjoint de l'UFR.

Le président du comité a d'abord recueilli tous les supports de travail auprès de l'UFR, du Rectorat et du Comité interne d'Assurance Qualité. Un séminaire a été organisé les 3 et 4 février 2016 auquel ont participé les membres du comité de pilotage et tous les enseignants qui le souhaitaient.

Les documents suivants ont été présentés, analysés et partagés par tous les participants :

- *Référentiel d'évaluation de l'ANAQ-SUP*
- *Auto-évaluation : objectifs et procédures*
- *Méthodologie du rapport d'auto-évaluation*

Le Comité s'est rendu compte de l'importance du travail à accomplir et a retenu trois aspects essentiels qui correspondent à autant de phases dans le processus d'auto-évaluation. Il existe, en effet, une dimension administrative, pédagogique et managériale dans le travail de pilotage.

Pour accomplir sa mission, le Comité a adopté un agenda, au terme duquel, une réunion hebdomadaire sera organisée tous les mercredis au cours des mois de février et de mars en vue de faire le point sur l'état d'avancement de la collecte des documents, la méthodologie de partage et le respect du chronogramme. Le mois d'avril sera consacré aux séminaires des Sections qui pourraient alors disposer de tous les éléments pour établir leur rapport sectoriel d'auto-évaluation de leur Licence. La date limite de dépôt du rapport général était fixée au 30 avril 2016.

Malheureusement, une grève de 2 mois environ va perturber les travaux. Si les réunions du Comité se tenaient à date indiquée, les Sections n'ont pu se réunir qu'à la fin juillet voire début août 2016 pour se mettre au travail.

Au retour des vacances, un grand séminaire élargi à toutes les composantes de l'UFR et aux responsables de l'auto-évaluation interne de l'UGB sera organisé les 12 et 13 novembre 2016 pour scruter en ateliers et ensuite en plénière tous les rapports sectoriels, formuler des recommandations et vérifier la disponibilité de tous les documents exigés.

C'est ce séminaire qui a validé les rapports d'auto-évaluation des trois Licences que l'UFR de Sciences juridiques et Politiques. Toutefois la Licence Professionnelle d'Assistant Juridique (LIPAJ) a été soustraite du processus d'auto-évaluation pour y être soumise ultérieurement. Ainsi ce rapport concernant la LIPAJ s'inscrit dans ce cadre de sa soumission à l'évaluation de l'ANAQ.

1. Présentation du programme évalué

Le programme de Licence Professionnelle d'Assistant Juridique et de Juriste soumis à évaluation est né dans un contexte d'innovation qui consiste à relever un défi d'employabilité des étudiants sortant des Universités publiques du Sénégal. Il s'est donné pour ambition d'offrir aux bacheliers de toutes séries une possibilité d'intégrer une filière courte et « professionnalisante » en droit qui leur fournira les connaissances nécessaires pour assister les professionnels du Droit (Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers...) ainsi que les chefs d'entreprises dans le traitement des dossiers juridiques et la gestion du contentieux.

L'équipe pédagogique est composée de 17 enseignants-chercheurs permanents spécialisés dans les différentes branches du droit privé principalement et en droit public accessoirement.

Cette formation est appuyée dans ses activités pédagogiques par des professionnels de droit dont le taux d'intervention tourne autour de 30%.

Au-delà de son objectif général consistant en une formation juridique générale en droit privée ou en droit public et une formation pratique à l'environnement des entreprises, des professions libérales et juridiques, la LIPAJ vise deux objectifs spécifiques à savoir :

Il permet au sein de l'entreprise d'assister le responsable du service juridique comme il peut occuper des fonctions intermédiaires dans le cadre de l'administration générale de l'entreprise, des micro-structures comme les Très Petites Entreprises, les Petites et les Moyennes Entreprises et les structures des Systèmes Financiers Décentralisés.

Et Au niveau des professions libérales, le titulaire de la LIPAJ peut assister les avocats, les notaires, les huissiers en tant que clerc, assistant juridique, secrétaire juridique, ... De même, il peut créer son propre cadre d'activité notamment dans le secrétariat juridique ou dans le domaine de l'immobilier comme administrateur des biens, syndic de copropriété, agent immobilier.

La licence est divisée en six semestres totalisant chacun, trente (30) crédits. L'obtention du diplôme de licence correspond à la validation de 180 crédits après la présentation d'un rapport de stage crédité.

L'analyse du programme de licence au regard du référentiel montre que c'est un programme qui respecte les exigences de la LMD aussi bien dans le fond (cohérence du programme, pertinence des éléments constitutifs, professionnalisation etc.) que dans la forme (présentation des maquettes, syllabi).

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Concernant le rapport d'autoévaluation, l'équipe d'expert, après avoir exploité, analysé le rapport et discuté du rapport avec tous les acteurs impliqués dans le processus en concert et individuellement a procédé aux constats suivants :

Le respect strict du référentiel ;

- La rigueur dans l'application des standards ;
- Des informations détaillées ;
- Le caractère critique du rapport sur les standards ;
- Un nombre réduit de recommandations.

Au final l'équipe d'expert a remarqué que le rapport d'auto-évaluation s'inscrit bien dans les référentiels édictés par l'ANAQ-SUP même si l'on peut noter dans une certaine mesure

quelques insuffisances (par exemple l'absence de répartition formelle des charges horaires en enseignements et recherche,).

3. Description de la visite sur site

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La mission est arrivée le 13 Mars 2019, au soir, à Saint Louis. Elle a commencé le travail d'évaluation le lendemain, 14 mars, à 9h précises, avec d'abord une visite de courtoisie effectuée chez le Directeur de l'UFR qui, après son mot de bienvenue, a présenté l'institution.

Ainsi, le travail d'expertise est effectué en quatre phases :

- Première phase (9h-9h30mn) : Tout d'abord le Président de la commission des experts a décliné les objectifs de la mission puis exposé l'agenda de la journée qui a été validé par les deux équipes. A sa suite, le chef de Section de l'UFR a dévoilé la formation à expertiser à travers son historique, ses objectifs, ses résultats et ses projets. Cette phase est immédiatement suivie d'une lecture critique du rapport conformément à la grille d'exploitation du rapport d'auto-évaluation de l'ANAQ. A cette occasion, l'équipe a demandé la production de tous les éléments de preuve cités en annexes mais non joints aux rapports.
- Deuxième phase (9h40mn 13h) : elle représente le moment des échanges avec les trois catégories d'acteurs directement concernées par la formation à savoir les PERs, les PATS et les étudiants. Cette étape constituait un moment d'intenses discussions, car l'objectif visé ici était de permettre aux différents acteurs de s'exprimer librement. Les PATs sont les premiers à être rencontrés, suivis des étudiants avant que la mission ne termine l'entretien avec les PERs. Ce chamboulement, pas trop grave, par rapport à l'agenda de la journée précédemment annoncé, s'explique par le déroulement des enseignements dans la section. Les enseignants professionnels ne pouvant se libérer eu égard à leurs fonctions.
- La troisième phase a démarré à 14h : elle est dominée par la visite des salles de cours, du service pédagogique, de la bibliothèque, de la salle de documentation, des installations au plan sécuritaire, afin de vérifier les affirmations contenues dans le rapport.

- La quatrième phase est consacrée à la restitution. Après la synthèse de la journée effectuée par la mission, une restitution est faite en présence des membres de l'équipe de pilotage. A cette occasion, des remarques ont été faites et des recommandations ont formulées relativement à la maquette, à la tenue du cahier de texte et à la redynamisation des équipes de moniteurs pour une meilleure amélioration de la qualité du programme.

3.2 Appréciation de la visite sur site

La visite s'est déroulée dans un climat de sérénité et d'écoute mutuelle entre évaluateurs et les acteurs concernés. Cette visite a permis d'attester de la véracité des informations relatives aux infrastructures et d'en donner une appréciation positive. Effectivement, les infrastructures visitées telles que les salles de cours, le matériel pédagogique, les tables bancs, les tableaux, les salles de documentation et le service pédagogique, répondent aux normes de qualité qui permettent de dérouler le programme. Du point de vue de l'environnement de travail des PATS, il faut dire qu'hormis l'exiguïté des bureaux, les conditions sont favorables pour assurer le service public. En ce qui concerne les conditions de travail des enseignants, il faut signaler que les conditions sont acceptables. Sur le plan hygiénique, les toilettes sont dans des conditions acceptables. Bref, il faut noter que l'UFR SJP qui abrite la formation soumise à évaluation ne manque pas d'infrastructures pour assurer son fonctionnement correct.

Cependant, force est de constater qu'il n'y a pas une salle d'archivage.

4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

CHAMP D'ÉVALUATION 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé
<p>Le programme a été régulièrement dispensé depuis la création de la licence en 2013-2014 avec un effectif très réduit.</p> <p>Appréciation globale sur le standard :</p> <p>A l'analyse, l'équipe a considéré que le standard est largement atteint. Toutes les preuves ont été rapportées, comme les procès-verbaux de délibérations.</p> <p>Proposition d'amélioration : l'équipe recommande cependant qu'on associe davantage les professionnels dans la formation étant donné que c'est une licence professionnelle.</p>
Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
<p>Appréciation globale sur le standard :</p> <p>Avec un nombre réduit de 17 enseignants permanents aidés par les professionnels, la section droit privé est arrivée à former les étudiants en assistantat juridique leur permettant d'intégrer le monde du travail tout en développant une interdisciplinarité et une pluridisciplinarité qui constituent aujourd'hui une exigence du système LMD. Cette collaboration stratégique entre théoriciens et praticiens développe en l'étudiant des capacités d'adaptation aussi bien dans les organisations publiques, privées que dans les structures à but non lucratif.</p> <p>A l'analyse, le standard est atteint. Il y a production des éléments de preuve comme le montrent bien les maquettes, les plans des cours et les enseignements dispensés.</p> <p>Proposition d'amélioration : L'équipe recommande toutefois le réajustement de la maquette car dans certaines disciplines le volume horaire est insuffisant. Aussi, la disposition de certaines unités d'enseignements entre les semestres mérite d'être revue.</p>
Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.
<p>L'atteinte de ce standard pose une grande difficulté aux responsables de la section et au-delà de l'UFR. Certes dans la conception des programmes le monde professionnel est consulté et même associé dans la confection des programmes et dans les enseignements. Mais force est</p>

de reconnaître que dans l'employabilité, il y a des difficultés même s'il y a une structure dédiée et l'utilisation des relations personnelles.

Appréciation globale sur le standard :

A l'analyse, le standard est non atteint. Il n'y a pas de convention de stage, ni de convention de partenariat avec le monde professionnel.

Proposition de recommandation : la section doit développer les relations de partenariats avec les entreprises privées, les cabinets, ainsi que les administrations centrales et locales pour faciliter l'insertion des étudiants.

CHAMP D'ÉVALUATION 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les responsabilités, compétences et processus décisionnels sont établis et communiqués à toutes les personnes concernées par le programme (enseignants, étudiants et personnel administratif) à la suite des réunions tenues à l'UGB. Les arrêtés de nominations et les fiches de postes permettent de déterminer avec précision les champs d'action de tout le personnel enseignant et administratif et des coordonnateurs des différents niveaux de la LIPAJ. L'arrêté de l'organigramme interne au sein de l'UFR a constitué un saut qualitatif pour la mise en œuvre du programme de Licence.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : Procès-verbaux, délibérations, note d'information fournis, arrêté de nomination

Proposition d'amélioration : Le PATS doit mettre en place un système de communication qui permettrait de communiquer plus directement avec les étudiants.

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

L'élaboration des programmes d'enseignement est effectuée par les enseignants permanents avec une forte implication des vacataires, des missionnaires et des professionnels directement concernés par la formation.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : procès-verbaux, compte rendu

Proposition d'amélioration : la CIAQ doit inciter la section à impliquer les étudiants dans le processus d'auto-évaluation mais aussi dans les autres instances de décisions concernant directement la LIPAJ.

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Depuis l'entrée en vigueur de la LMD en 2013 à L'UGB, les maquettes et programmes ont été réévalués en vue de les adapter aux exigences socioéconomiques pour une meilleure employabilité des étudiants.

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, ce standard est atteint.

Proposition d'amélioration : cependant, il faut instituer un système de révision triennal des programmes pour mieux les adapter. A cet effet, la CIAQ doit s'impliquer et s'affirmer.

CHAMP D'EVALUATION 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Les maquettes sont structurées selon le format du LMD. L'année académique est organisée en deux semestres de 30 crédits chacun. Le semestre comporte plusieurs UE classées en catégories (obligatoire, optionnelle, libre), créditées et affectées d'un coefficient de pondération. Un syllabus est élaboré pour chaque EC. Toutefois, des imperfections sont notées dans la maquette.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : syllabii et maquettes présentés comme preuve.

Proposition recommandation : L'équipe recommande toutefois le réajustement de la maquette car dans certaines disciplines le volume horaire est insuffisant. Aussi, la disposition de certaines unités d'enseignements entre les semestres mérite d'être revue.

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

La LIPAJ veille à l'acquisition des matières fondamentales par les étudiants. Ainsi en Licence 1, le droit civil, le droit des personnes et le droit de la famille sont indispensables pour accéder à la Licence 2 où le droit des obligations et le droit pénal restent essentiels. En Licence 3, les matières fondamentales tiennent compte de la finalité de la LIPAJ, à savoir un bon assistant juridique maîtrisant les matières essentielles au conseil et au contentieux comme les contrats d'affaires, les régimes matrimoniaux et le droit des sociétés. L'évaluation est formative et sommative. L'évaluation formative intervient à mi-parcours avec des devoirs, dossiers et travail personnel de l'Etudiant (TPE). L'évaluation sommative prend la forme d'examens terminaux de fin de semestre. L'accent est mis aussi sur l'évaluation orale pour préparer les étudiants à l'expression, qualité essentielle du juriste.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : Rapport de stage, mémoire programme présentés comme éléments de preuve.

Proposition de recommandation : il est important d'institutionnaliser l'évaluation des enseignements, de créditer les stages et autres sorties pédagogiques.

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les informations relatives aux conditions de validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre, d'une année académique et aux conditions d'obtention des attestations sont fournies aux étudiants lors des amphithéâtres de rentrée et au moment des inscriptions. Les étudiants sont informés par voie d'affichage de la disponibilité des attestations et relevés de notes qu'ils pourront retirer après vérification de leur identité.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT / : Règlement pour l'obtention des diplômes, Décret LMD relatif à la licence.

Proposition de recommandation : Toutes les informations relatives aux conditions de validation et d'obtention d'une attestation doivent régulièrement être partagées au début de chaque année et consignées dans le site de l'Université et si possible de l'UFR. L'ensemble de ces procédures devrait faire l'objet d'une plus large diffusion pour être connue de tous en

mettant par exemple à la disposition des étudiants de guide, brochure ou livret, charte des examens etc.

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Les résultats sont jugés bons après discussions avec les responsables de la section. Cependant, il faut signaler qu'aucun élément de preuve n'a été mis à notre disposition.

Appréciation globale sur le standard : A l'analyse, nous considérons que le standard est atteint.

Proposition de recommandation : Instituer les sessions de mise à niveau, de remédiation, organiser des sessions de préparation d'examen pour l'amélioration des résultats et publier les résultats avec des statiques claires.

CHAMP D'ÉVALUATION 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le Personnel d'enseignement et de recherche est composé majoritairement d'universitaires avec tous les grades et titres (Professeur titulaire, professeur assimilé, Maître de conférences, Maîtres de conférences assimilés et assistants) ainsi que des professionnels. Le recrutement des enseignants permanents s'appuie sur une grille de sélection de référence proposée et adoptée par l'UFR. L'expérience des enseignants est aussi recherchée.

Appréciation globale sur le standard : le standard est atteint (productions des CV)

Proposition de recommandation : Renforcer la capacité des enseignants en pédagogie et didactique universitaire.

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La fixation du volume horaire des enseignants est statutaire, hebdomadaire et annuel. En effet, les enseignants chercheurs de Rang A sont tenus à un volume horaire hebdomadaire de 6 heures, les Rangs B 8 heures. Le volume horaire des vacataires est fixé par la Section. Il existe un registre de pointage des enseignements depuis 2007-2008 à l'UFR Sciences

Juridiques et Politiques. Les coordonnateurs nommés pour chaque niveau de la LIPAJ permettent de constater l'état d'avancement des cours. En effet, il existe un coordonnateur LIPAJ 1, LIPAJ 2 et LIPAJ 3. Quant aux professionnels, leurs charges horaires sont définies par les maquettes fixant le quantum horaire des cours dispensés.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Proposition de recommandation : Etablir des contrats de prestation pour mieux encadrer le travail des professionnels.

Elaborer un guide ou arrêté qui répartit les charges horaires des professionnels de façon précise.

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

Le dispositif de formation facilite la mobilité du PER, qui s'effectue à travers notamment les voyages d'études et les échanges interuniversitaires. La mobilité intervient à travers des missions d'enseignement dans des universités étrangères. Elle apparaît aussi avec la participation à des travaux de recherches en collaboration avec des laboratoires étrangers.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : Voyage d'étude, convention de partenariat.

Proposition de recommandation : signer des conventions et favoriser la coopération entre universités sénégalaises, africaines et internationales.

CHAMP D'EVALUATION 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les critères d'admission des bacheliers sont publiés lors de chaque appel à candidature. Les Conditions d'admission Licence 2 et Licence 3 sont subordonnées à la validation des 60 crédits. A défaut, un passage conditionnel est possible pour l'étudiant ayant validé 70% des crédits. Toutes ces informations sont disponibles et communiquées aux étudiants. Lors de leur arrivée, le livret de l'étudiant leur est remis avec les informations indispensables. Le livret de l'étudiant est un document d'information qui permet de se familiariser vite avec les règles gouvernant la formation.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : brochure d'information

Proposition de recommandation : Ces critères devraient faire l'objet d'une large diffusion et être disponibles sur le site internet de l'UGB et si possible de l'UFR SJP. A cet effet, le Bureau d'information et d'orientation devait y jouer un rôle.

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

L'égalité des chances est respectée même s'il y a une différence d'un étudiant en faveur des filles. Ce qui traduit plus ou moins une discrimination positive.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

La mobilité est possible. Toutefois, la mise en œuvre est assez faible. Mais des efforts sont prévus en ce sens même s'ils ne produisent pas de résultats concrets pour l'instant. L'accréditation de la LIPAJ est très importante pour la réalisation de cet objectif.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Recommandation : sensibiliser les étudiants sur les possibilités de mobilité entre les universités sénégalaises.

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Il existe des salles de cours, TD adaptées au programme de la licence LIPAJ. Les étudiants sont répartis en groupes de TD de 20 au maximum, confiés à un enseignant et accompagnés par les tuteurs dans l'encadrement pédagogique.

Appréciation globale sur le standard : Globalement ce standard est atteint.

Proposition de recommandation : recruter de nouveaux enseignants et intégrer davantage les professionnels dans la formation.

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Certes, il y a une réelle préoccupation et une volonté manifeste d'accompagner les étudiants dans le cadre de leur insertion, mais il convient de reconnaître que le programme ne dispose ni de moyens pour faciliter l'insertion de ses diplômés ni de statistiques à jour sur la situation de ses diplômés dans le marché du travail.

Appréciation globale sur le standard : standard non atteint

Recommandation : Travailler davantage en partenariat pour l'insertion des étudiants

CHAMP D’EVALUATION 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Les infrastructures existent et sont modernisées avec tout le matériel pédagogique disponible, les ressources bibliothécaires et numériques.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT : après visite de terrain

Recommandation : Il est nécessaire de construire de nouveaux bureaux pour la Section Droit de l'Entreprise. Certains enseignants partagent leurs bureaux avec leurs collègues même s'ils ne sont pas prévus à l'origine pour deux occupants. Il est nécessaire d'aménager un local pour la réception des professionnels.

5. Points forts du programme

- Enseignants de qualité et de profil diversifié ;
- Le programme de la LIPAJ est pertinent et bien articulé sur système LMD avec des objectifs clairs et bien définis ;
- Le programme d'études permet d'acquérir les bases de connaissances théoriques et pratiques ;
- Bons rapports entre étudiants et enseignants ;
- Professionnalisation ;
- Centre de documentation très fourni ;
- Laboratoires de recherche dynamiques ;
- Revue scientifique ;
- Infrastructure pédagogique ;
- Taux de réussite élevé ;
- Conditions d'apprentissage favorables ;
- Une bonne mutualisation des salles de cours ;

6. Points faibles du programme

- Insuffisance du PER ;
- Insuffisances notées sur la maquette ;
- Insuffisance du PATS ;
- Revues scientifiques pas actualisées ;
- Insuffisance des bureaux pour les PERs ;
- Retard de paiement des vacataires ;
- Situation des handicapées pas suffisamment prise en compte.

7. Appréciations générales

La mission d'expertise externe de la Licence en assistantat juridique a retenu pour l'essentiel des aspects positifs sur l'ensemble du programme. Effectivement, la cohérence dans la formation, la qualité des enseignants et des enseignements, entre autres, constituent des preuves. L'équipe recommande la consolidation des acquis dans le domaine de la professionnalisation et préconise un accompagnement plus soutenu des étudiants pour leur insertion dans le milieu du travail, gage de durabilité de la LIPAJ.

8. Recommandations à l'établissement

- Stabiliser la maquette en la rendant conforme aux exigences de la LMD ;
- Faire un recrutement massif des PERs avec des profils diversifiés ;
- Formaliser à travers un contrat de prestation ou un accord de partenariat entre les professionnels et l'Etablissement ;
- Mettre en place un système de paiement rapide des vacataires ;
- Améliorer les rapports entre étudiants et PATS ;
- Consolider et renforcer la propreté de toilettes étudiantes ;
- Faciliter l'accès des étudiants aux stages ;
- Mieux vulgariser la formation LIPAJ ;
- Renouveler le fonds documentaire (revues actualisées)
- Multiplier les sorties pédagogiques et les visites des entreprises, cabinets et administrations publiques directement intéressés,
- Accélérer la mise en place du wi-fi.
- Développer les relations partenariales avec les entreprises publiques, privées et à but non lucratif pour faciliter l'insertion des étudiants sortants
- Accompagner davantage les universités avec des programmes de formation en assurance qualité.

9. Proposition de décision

Accréditation.